VILLE DE

Chaumes en-Retz

Bulletin municipal n° 22
Juillet 2023

mairie@chaumesenretz.fr

INAUGURATION
ESPACE CULTUREL VICTOR LEMOINE

Nous vous donnons rendez-vous
le samedi 30 septembre 2023

Les Dhoads du Rajasthan
vous proposeront un concert autour des Musiques du Monde
20 h 30 – Gratuit

Plus d'informations : 02 40 21 31 11 – contact.ecvl@chaumesenretz.fr

p. 4 VIE MUNICIPALE
p. 20 C'EST NOUVEAU !
p. 22 VIE ASSOCIATIVE
p. 30 CONSEIL MUNICIPAL
p. 34 ÉTAT CIVIL
p. 35 AGENDA

Bulletin municipal n° 22 // juillet 2023

CHAUMES-EN-RETZ n° 22, bulletin municipal de juillet 2023 – Directeur de la publication : Jacky DROUET – Rédactrice en chef : Sophie MOREAU – Conception et mise en page : Bénédicte FLOURIOT, Chaumes-en-Retz – Impression en 3 600 exemplaires sur papier recyclé : Imprimerie Nouvelle, Pornic – Couverture : L'Oisôh de la compagnie Paris Bénarès au FestiChaumes.

Mes chères concitoyennes, Mes chers concitoyens,

Notre commune est diverse et dynamique.

Ce bulletin d'information démontre une nouvelle fois le dynamisme, la diversité, l'enthousiasme et la positivité des événements et actions qui se déroulent dans notre commune.

L'agriculture est un domaine au cœur des activités essentielles comme nous l'a rappelé la crise issue de la Covid-19. Essentielle par ses fonctions nourricières. Essentielle par ses fonctions d'entretien des espaces naturels. Essentielle car grande pourvoyeuse d'emplois locaux non délocalisables… C'est un secteur qui fait face aux nombreux défis des changements environnementaux et de la gestion que cela implique.

Il est important que **cette activité « économique » au cœur de notre territoire et qui le façonne soit respectée et mise en valeur**. C'est pourquoi nous avons décidé de donner la parole a des Calmétiennes et Calmétiens dont c'est la passion. Vous trouverez dans cette édition des interviews de gens passionnés par leur métier : « Agriculteur ». Je les remercie vivement pour leur participation et leurs témoignages qui j'en suis sûr vous transmettront leur amour de la terre et de leur activité.

Dans le domaine des travaux, vous avez pu constater qu'il y en a beaucoup dans la commune : début de la construction de l'îlot Épicentre dans le centre-bourg de Chéméré, destruction des anciens locaux « Mérieau » dans le bourg d'Arthon où des logements vont être construits, travaux de réhabilitation de l'aile gauche de la mairie annexe de La Sicaudais afin d'y installer la bibliothèque qui manque de place. Avec l'équipe municipale, nous faisons donc en sorte que notre commune grandisse à un rythme maîtrisé ; toujours pour VOUS rendre service dans un environnement de qualité.

L'environnement est l'affaire de tous. À cet effet, **le Conseil Municipal des Enfants** dont un des objectifs est le maintien de la biodiversité a souhaité vous offrir un sachet de graines à semer cet été ou à l'automne prochain. Les enfants souhaitent ainsi nous sensibiliser sur l'importance des insectes et autres pollinisateurs, qui nous rendent, dans la discrétion, ou dans notre indifférence, d'inestimables services. Je remercie donc en votre nom les enfants à l'origine de cette initiative.

La troisième édition du FestiChaumes a prouvé cette année encore son dynamisme et sa capacité à fédérer les habitants et nos nombreux visiteurs. Sur l'ensemble des festivités, ce sont plus de 6 000 personnes de tous les âges qui sont venues profiter des spectacles et concerts proposés. Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles et acteurs professionnels ou élus sans qui cette réussite n'aurait pas pu être possible.

Je me permets aussi de vous rappeler qu'avec l'été pourraient arriver des vagues de sécheresse ou de canicule.

La vague de l'an dernier a permis à la commune la reconnaissance de catastrophe naturelle. J'invite les habitants qui auraient subi des dégâts liés à la déshydratation et réhydratation des sols de se rapprocher de leurs assurances.

Je rappelle aussi à nos aînés, et à leurs proches, de veiller en cas de canicule à respecter les consignes de sécurité essentielles. Nous serons nous aussi vigilants sur ce sujet.

Je vous souhaite un bel été à toutes et tous. Prenez soin de vous et vos proches.

Jacky Drouet, maire.

FESTICHAUMES

La troisième édition du FestiChaumes s'est déroulée un peu partout sur la commune au mois de juin dernier. Durant cinq jours, une grande partie de la population a pu profiter de nombreux spectacles, concerts, bals qui ont réuni tous les publics. Le premier soir, le festival a posé ses valises sur le secteur de La Sicaudais pour une soirée réussie. Un spectacle tout public ainsi qu'un concert du Triolet de Retz étaient au programme. C'est ensuite au parc de la Blanche que la suite du festival s'est tenue avec quatre jours de festivités.

Les festivaliers ont pu profiter gratuitement de multiples animations avec de l'art de rue, du théâtre mais aussi des déambulations, des fanfares.

Le vendredi soir, un groupe de personnes en situation de handicap visuel a pu profiter pleinement du concert de Samifati grâce à la mise en place d'un dispositif en audiodescription. Une première dans le pays de Retz !

FestiChaumes est rendu possible grâce à l'investissement de plus d'une centaine de bénévoles. Nous vous remercions chaleureusement !

Un grand merci également à tous nos mécènes et aux partenaires institutionnels qui ont contribué au financement du festival.

Clinty Mulet • Cie Stiven Cigalle

Gum Over • Cie Lombric Spaghetti

Chaumes Must Go On • Troupe de théâtre

Spectacle pour enfants • Chansons d'amour

Le duo Samifati suite à leur concert proposé en audiodescription

Opsa Dehëli

Le site du festival

Rendez-vous le samedi 2 septembre pour une journée de clôture !

Afin de prolonger le plaisir et clôturer ensemble la période estivale, la municipalité et le comité de pilotage de FestiChaumes vous propose une journée de festivités **le samedi 2 septembre prochain**. Rendez-vous à la salle Ellipse pour profiter de spectacles, concerts et autres activités proposés gratuitement.

Le Beïgalé Orkestra • En concert le samedi 2 septembre

UNE SESSION D'ÉCHANGES ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le samedi 13 mai dernier, l'équipe municipale de Chaumes-en-Retz a souhaité réunir les Calmétiennes et Calmétiens arrivés sur la commune en 2022. Une trentaine de participants ont pu découvrir les différents projets menés sur la commune. Tous les domaines d'intervention de la municipalité ont été abordés et ont suscité la curiosité des néo-Calmétiens. Le maire, Jacky Drouet, a profité de ce moment pour expliquer le fonctionnement de la commune.

Pour les Calmétiens n'ayant pu se libérer, le support présenté au cours de la matinée est disponible sur le site Internet de la commune : https://www.chaumesenretz.fr/actualites/retour-sur-laccueil-des-nouveaux-arrivants/.

DES NOUVELLES DU CONSEIL DES SAGES

Lors des Journées du Patrimoine 2021, un travail de recherche et de recensement a été effectué sur les calvaires de Chaumes-en-Retz. Un ouvrage a même été publié sur le sujet. Les initiateurs de cette opération ont sollicité le Conseil des Sages afin de réfléchir à l'entretien de ces différents monuments. Le Conseil des Sages a toujours considéré que son rôle était, entre autres, de veiller à la protection et à la sauvegarde de tout ce qui fait partie du patrimoine de la commune. Rapidement, la décision a été prise de voir ce qui pouvait être fait sur le calvaire du Brandais, sur le secteur de Chéméré, et la municipalité a totalement soutenu le projet. Quelques travaux s'avéraient nécessaires pour le remettre en état et pour le consolider. Le Conseil des Sages le fait donc actuellement et les voisins s'associent à l'action. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Il suffit de se faire connaître auprès de la mairie.

INAUGURATION DE LA MAISON DE SANTÉ BLANCHARD

Le vendredi 16 juin a eu lieu l'inauguration de la Maison de santé Blanchard au 21 rue de Nantes, en présence des professionnels de santé de la commune. Cet établissement accueille un nouveau médecin depuis le 1er juillet dernier (Dr Nicole Félicité, 02 51 74 41 46).

Le cabinet de soins infirmiers viendra s'installer dans le courant du mois de septembre.

La Maison de santé Blanchard pourra accueillir à l'avenir d'autres professions médicales.

RESPECT DE NOS CHEMINS COMMUNAUX

Il n'est malheureusement pas rare de constater de nombreux déchets abandonnés dans les chemins communaux calmétiens. Outre le problème d'hygiène et de protection de notre environnement commun, il apparaît que ces mauvais gestes peuvent avoir des conséquences importantes. Quelques agriculteurs nous ont fait part de problèmes, voire de décès d'animaux ayant ingéré des morceaux de verre, de métal ou des emballages.

De plus, il est rappelé que les chiens doivent être tenus en laisse dans les chemins. Ils ne doivent en aucun cas être laissés à courir derrière les bêtes dans les champs. Les animaux sont effrayés, entraînant des bris de clôtures. Ils se retrouvent alors en divagation sur la route, pouvant générer de graves accidents.

Par ailleurs, certains chemins sont situés sur des propriétés privées. Il conviendra alors de ne pas les emprunter ou d'obtenir l'accord du propriétaire pour l'utiliser avec le plus grand des respects.

Amis promeneurs, il s'agit du respect du travail de nos agriculteurs et de la liberté de chacun à pouvoir se déplacer sans contrainte dans tous nos chemins.

PROFITEZ DU BONUS RÉPARATION !

Le bonus réparation vous permet de bénéficier d'une réduction pour faire réparer vos appareils plutôt que de les jeter. Saviez-vous que 90 % des pannes aujourd'hui demeurent non réparées ? Pour remédier à ce problème, l'État a mis en place le bonus réparation ! Selon le type d'appareil, cette aide gouvernementale peut aller de 15/30 € (aspirateur, perceuse, trottinette électrique…) à 45/90 € (téléphone, lave-linge, ordinateur portable…).

Pour tout connaître de ce dispositif, connectez-vous sur les sites qui répertorient les points de réparation disposant du label QualiRépar : www.ecosystem.eco ou www.ecologic-france.com. Concernant l'informatique et la téléphonie, des réparateurs agréés se trouvent à Vue, Pornic ou encore Nantes.

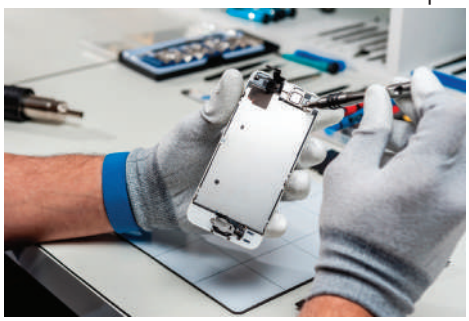

En choisissant un réparateur agréé disposant de ce label, la réduction d'environ 20 % sera automatiquement appliquée sur votre facture de réparation. En encourageant les consommateurs à réparer leurs biens plutôt que de les jeter, ce dispositif favorise une économie plus durable et responsable. Une raison supplémentaire pour réparer au lieu de jeter !

CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

À partir du **2 octobre 2023**, l'accès aux 7 déchèteries de Pornic agglo Pays de Retz évolue. Les usagers devront présenter une carte d'accès.

Comment ça marche ?

Chaque foyer sera doté d'une seule carte d'accès qui permettra d'accéder toujours gratuitement à l'ensemble des déchèteries du territoire, sans limitation du nombre de passages.

Pour entrer sur le site, il faudra :

– soit scanner la carte à la borne d'accès (pour les déchèteries équipées d'une barrière) ;

– soit la présenter à un agent (pour les déchèteries sans barrière).

Comment obtenir sa carte ?

Il suffit de remplir un formulaire en ligne, en allant sur www.pornicagglo.fr, et de joindre un justificatif de domicile de moins de trois mois. Un e-mail de confirmation sera transmis après validation du dossier. Gratuite, la carte sera envoyée par courrier avant le 2 octobre 2023.

32 000 foyers

Ne tardez pas à faire votre demande ! 32 000 foyers peuvent être équipés.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.pornicagglo.fr.

Pourquoi une carte d'accès ?

Les objectifs sont multiples :

– réserver l'accès aux 7 déchèteries du territoire uniquement à leurs habitants ;

– améliorer l'accueil et favoriser le tri et la valorisation des déchets ;

– fluidifier la circulation et assurer la sécurité des sites ;

– harmoniser la gestion de nos déchèteries au regard des pratiques des territoires voisins.

Et pour les professionnels ?

Même si vous avez déjà une carte, il faut en commander une nouvelle sur www.pornicagglo.fr.

PROMENADE MATINALE DANS LES CARRIÈRES DES GRANDES PERRIÈRES

« Celui dont les pensées, comme des alouettes,
Vers les cieux le matin prennent un libre essor,
– Qui plane sur la vie, et comprend sans effort
Le langage des fleurs et des choses muettes ! »
Charles Baudelaire

Le samedi 6 mai dernier, un petit groupe de promeneurs s'est réuni suite à l'invitation de la municipalité et de l'association Hirondelle.

L'occasion pour les participants de découvrir la richesse de la faune et de la flore du site et de profiter de l'œil avisé du naturaliste, Daniel Pilvin.

Flashez le QR Code ci-contre et découvrez en vidéo les diverses richesses du site.

DÉCOUVRONS NOS EXPLOITATIONS AGRICOLES

La commune de Chaumes est à l'écoute des architectes de nos paysages ruraux. Depuis 3 ans, nous avons réalisé plusieurs réunions avec les exploitants agricoles. Cela nous a permis de mieux les connaître et de prendre en compte leurs demandes. Notre commune comprend une cinquantaine d'exploitations très diverses. Une agriculture aux pratiques diversifiées, de l'élevage de bovins laitiers ou viandes, équins, ovins, aux céréales, du maraîchage à la culture de spiruline. Exploitations traditionnelles, bio ou raisonnées, toutes ont en commun d'avoir un rôle essentiel dans notre vie de tous les jours. Elles doivent assurer la fonction nourricière de notre société, mais elles sont aussi les actrices du maintien ou de la transformation de nos paysages et notre environnement, et doivent à ce titre faire face aux changements climatiques.

Or, si la composante rurale du passé de notre pays de Retz ou de la France est présente dans toutes nos familles, une constatation a été faite, nous ne les connaissons plus, nous ne connaissons pas leurs métiers, leurs passions et leurs difficultés. Parmi tous les exploitants agricoles de la commune, nous en avons rencontré quatre, qui nous ont parlé de leur métier avec passion, exposé leurs difficultés, fait partager leurs espoirs et leur vision de l'avenir pour leur agriculture. Vous trouverez dans ce bulletin deux des quatre interviews réalisées et la présentation de leurs exploitations, accompagnées de deux vidéos que vous pourrez visualiser en flashant les QR codes associés. Les deux autres interviews et vidéos paraîtront dans la prochaine info de septembre.

Beaucoup d'exploitants étaient volontaires pour cette présentation, l'exercice n'était pas facile, et nous les remercions sincèrement toutes et tous. Il nous a fallu choisir parmi eux, vous trouverez une sélection incomplète certes, mais représentative de la commune : production de viandes bovines, production de lait, culture de céréales et maraîchage.

Nous espérons qu'à la suite de cette présentation, vous envisagerez d'un autre œil la campagne qui nous entoure, et les professionnels qui y vivent et qui nous font vivre.

AGRICHAUMES : ENTRETIEN AVEC CHRISTOPHE BARREAU

— Bonjour Christophe, dans le cadre de notre série de reportages, nous sommes aujourd'hui au Poirier. Pouvez-vous vous présenter pour nos lecteurs ?

— Bonjour à tous. Je m'appelle Christophe Barreau, j'ai 56 ans. Depuis 33 ans, je suis éleveur de vaches à mon compte.

— Quel type d'agriculture pratiquez-vous ? Quelle est la taille de votre exploitation ?

— L'exploitation Barreau s'étend sur environ 90 hectares et est composée de 200 animaux dont environ 60 vaches allaitantes. Tout au long de l'année, je produis deux races de viande bovine, à savoir de la viande charolaise ainsi que de la viande de Blonde d'Aquitaine. Notre agriculture est labellisée *via* le « Label Rouge », ce qui garantit au consommateur une qualité supérieure.

— Replongeons-nous 33 ans en arrière. Comment êtes-vous arrivé à ce métier ?

— Cette exploitation, c'est une histoire de famille. Mes grands-parents et mes parents étaient agriculteurs ici. Je crois que c'est dans les veines. Lors de mes études, j'ai obtenu un brevet professionnel agricole (BPA) et j'ai pu par la suite reprendre l'exploitation familiale.

— Qu'est-ce qui vous plaît dans ce métier ?

— J'aime les animaux et la nature. C'est un métier où l'on touche un peu à tout, il y a aussi la maintenance à réaliser (constructions, mécanique, etc.).

— J'imagine cependant qu'en tant qu'agriculteur, vous êtes confronté à des contraintes ? Quelles sont-elles ?

— Principalement, je dirais que nous sommes contraints de composer avec les divers changements climatiques. L'année dernière fut un test avec de très grosses chaleurs. Comme nous produisons sur place la nourriture pour nos bêtes, il faut anticiper et faire des stocks au printemps quand l'herbe est présente. Il est également important d'avoir des points d'eau pour hydrater les bêtes qui passent tout l'été dans

les champs. C'est ce qui peut sauver l'élevage d'une période de sécheresse.

— Pour les plus curieux de nos lecteurs, pourriez-vous expliquer comment s'organise votre production sur l'année et décrire une journée type ?

— Durant l'hiver, les vaches sont rentrées dans les bâtiments et se reposent en prévision des futurs vêlages du printemps. On passe beaucoup de temps ensuite à élever et nourrir les jeunes animaux qui viennent de naître durant l'année. Concernant une journée-type, je vais débuter ma journée à 8 h et m'occuper des bêtes jusqu'à environ 13 h. Le reste de la journée est dédié à d'autres tâches telles que le paillage, les plantations de céréales pour nourrir les bêtes, l'entretien de la ferme, etc.

— Qu'envisagez-vous pour l'avenir ?

— Je vous disais tout à l'heure faire partie de la troisième génération de l'exploitation familiale. Le lieu aura la chance de connaître une quatrième génération d'ici quelques années puisqu'il est prévu que ma fille, Marie, prenne le relais. Elle est passionnée par l'agriculture et l'élevage !

AGRICHAUMES : ENTRETIEN AVEC JEAN-MARC LOQUAIS

— Bonjour Jean-Marc. Après être allés voir Christophe, nous sommes aujourd'hui à Noirbreuil. Pouvez-vous vous présenter pour nos lecteurs ?

— Bonjour à tous. Je m'appelle Jean-Marc Loquais, j'ai 55 ans. J'ai repris cette exploitation familiale avec ma sœur depuis 1995 et nous avons créé le GAEC Loquais.

— Quel type d'agriculture pratiquez-vous ? Quelle est la taille de votre exploitation ?

— L'exploitation est tournée autour de la production laitière bio. Cultiver en bio, cela signifie ne pas utiliser d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires pour la culture des champs. Aujourd'hui, on dispose de 148 hectares répartis sur de la culture d'herbe, de maïs et de céréales. Cela permet de nourrir les 84 vaches qui sont à la ferme. Au niveau de la production laitière, on tourne à 20 litres par jour et par vache.

— Comment êtes-vous arrivé à ce métier ?

— C'est une histoire familiale. J'ai repris l'exploitation en 1995 après avoir suivi plusieurs formations en Maison Familiale Rurale (MFR) en alternance et après avoir obtenu un BTSA Gestion d'entreprises agricoles. Cela m'a permis par la suite d'avoir les compétences et les connaissances pour bien appréhender la gestion d'une exploitation.

— J'imagine cependant qu'en tant qu'agriculteur, vous êtes confronté à des contraintes ? Quelles sont-elles ?

Pour moi, ce qui peut s'avérer décourageant, ce sont les aléas climatiques. On essaye d'intégrer ces changements dans le système de production, mais c'est tellement extrême que c'est parfois compliqué.

— Pour les plus curieux de nos lecteurs, pourriez-vous expliquer comment s'organise votre production sur l'année et décrire une journée type ?

— En tant que producteur laitier, les journées sont rythmées par la traite des vaches qui a lieu chaque matin et soir. Je me lève donc vers 6 h pour la traite, ensuite on s'occupe des bêtes et de l'entretien des champs. Puis la journée se termine par la traite du soir. Sur une année, on va préparer toutes les commandes au début de l'hiver puis on procède aux divers vêlages sur la fin de l'hiver afin que nos bêtes puissent bénéficier du pâturage du printemps. Puis c'est au courant du mois de mai que l'on implante toutes les cultures de maïs et on fauche l'excédent d'herbe notamment.

— Qu'envisagez-vous pour l'avenir ?

— Nous allons continuer jusqu'à notre future retraite. En parallèle, le GAEC est inscrit au Répertoire Départ Installation (RDI) pour éventuellement rencontrer de futurs repreneurs qui seraient intéressés. L'idéal est de réaliser une passation sur la durée, travailler avec le ou les futurs repreneurs et leur laisser toutes les cartes en main pour que cela se passe au mieux.

Pour retrouver les entretiens complets en vidéo sur notre chaîne YouTube, flashez le QR Code ci-contre.

SEMAINE BLEUE : À VOS AGENDAS !

L'événement national de la Semaine Bleue aura lieu du 2 au 8 octobre 2023.

À Chaumes-en-Retz, la municipalité et les associations locales travaillent ensemble depuis quelques mois pour préparer le programme des animations.

Si l'ensemble des animations n'est pas encore totalement finalisé, vous pouvez d'ores et déjà noter plusieurs temps forts dans votre agenda (page 35) !

Nous vous donnons rendez-vous dans la lettre d'informations du mois de septembre pour le programme complet qui sera également disponible dans les mairies, sur www.chaumesenretz.fr et IntraMuros.

FRANCE SERVICES

Un service gratuit, proche de chez vous pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien.

Permanences

Chaumes-en-Retz

Chéméré
Mairie annexe - 6 rue de Nantes
Mardi, Mercredi et Jeudi : 14h-17h
07.64.61.84.29

La Sicaudais
Mairie annexe
2 place Sainte Victoire
Lundi de 13h30 à 17h
02.40.21.15.15

Contact : franceservices@villeneuveenretz.fr

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE POUR LES JEUNES CALMÉTIENS

Les élèves de CM2 des six écoles de la commune ont passé leur permis vélo fin mars. Cette opération de sécurité routière, encadrée par le garde champêtre, le policier municipal et par l'auto-école du secteur de Chéméré, s'est déroulée en deux temps :

– une partie théorique (20 et 21 mars) sur le respect du Code de la route (sensibilisation aux différents panneaux, les dangers à vélo…) où chaque enfant a reçu un livret de jeux sur la sécurité routière offert par la municipalité ;

– une partie pratique (27 et 28 mars) au cours de laquelle les enfants ont participé à deux ateliers techniques (un atelier accidentologie et un atelier sur les équipements obligatoires du vélo) et ont effectué un parcours d'agilité avant de se lancer sur la piste routière. Cette dernière reproduisait des situations auxquelles on peut être confronté quotidiennement à vélo.

Cela a permis aux enfants d'appliquer les connaissances acquises durant les exercices. Le permis vélo a en effet pour objectif de montrer aux élèves l'importance de rester toujours vigilants sur la route, d'adopter un comportement permettant de circuler sans danger à vélo et de s'approprier les espaces de circulation, comme l'utilisation des voies « chaussidou » de la commune. Les 93 élèves de CM2 qui ont participé à cette sensibilisation routière ont tous obtenu le permis vélo. Un diplôme a été remis à chaque enfant par le responsable de l'auto-école. Nous leur adressons toutes nos félicitations et remercions vivement les encadrants pour leur professionnalisme et leur implication ainsi que Pornic agglo Pays de Retz pour le prêt de sa piste routière.

RESTAURATION SCOLAIRE : LES DATES IMPORTANTES POUR LE PORTAIL FAMILLES

La commune de Chaumes-en-Retz met à disposition des parents un service pour la restauration scolaire du secteur d'Arthon en Retz et de La Sicaudais : le Portail Familles, accessible 24h/24 et 7j/7.

Les familles qui ont déjà un compte sur le Portail Familles doivent le remettre à jour, fournir l'attestation de quotient familial du mois de mai 2023 et réserver leurs repas sur le planning en ligne, avant **le 31 juillet 2023**.

Pour les familles n'étant pas encore dotées d'un compte, rendez-vous sur https://portailfamilles.pornicagglo.fr avant **le 15 juillet 2023** pour procéder à l'ouverture de votre compte. Ensuite, à compter du **1er août**, vous pourrez réserver vos repas en ligne pour toute l'année scolaire.

Pour plus d'informations, les familles peuvent se rendre sur le site de la mairie ou contacter la mairie au 02 40 21 30 11 ou par mail à affairesscolaires@chaumesenretz.fr.

ÉCOLE CHARLES PERRAULT

Durant ce second semestre, les élèves ont quitté les pays d'Europe du Nord pour se diriger vers le continent africain. Ainsi, chaque classe a travaillé sur les pays d'Afrique noire en littérature et en arts visuels. Ce travail s'est terminé par une semaine dédiée où, par petits groupes multi-âge, les élèves ont cuisiné, pratiqué des activités sportives, créé des instruments de musique et des jeux traditionnels avec des matériaux de récupération. L'école s'est également associée à « Action contre la faim » pour aider les enfants souffrant de sous-nutrition au Cameroun. Ainsi, les élèves de maternelle ont réalisé un dessin contre la faim vendu au profit de l'organisation humanitaire. Les élèves d'élémentaire ont quant à eux participé à la course contre la faim le vendredi 12 mai.

À ce travail autour de l'Afrique s'ajoutent tous les projets sportifs et culturels. Ainsi, dans le cadre du prix littéraire organisé par la bibliothèque municipale, tous les élèves de l'école ont voté à la mairie le vendredi 26 mai. Les élèves de CE2 et CM1/CM2 qui avaient participé au projet d'art numérique avec le groupe Samifati ont pu montrer leur production lors du FestiChaumes et également assister au concert dédié aux scolaires. Les élèves de maternelle ont, pour leur part, visionné *Jardins enchantés* au cinéma de Pornic.

Côté sportif, les élèves de cycle 3 ont pu bénéficier de leurs dernières séances de voile à la Pointe Saint-Gildas et tous les élèves, dès la GS, de séances de piscine à l'Aquaretz. Enfin, les élèves d'élémentaire se sont initiés au football grâce à un partenariat avec le club de l'Arche.

Le travail en lien avec la nature a été poursuivi. Ainsi, les élèves ont participé aux plantations dans les différents carrés potagers et jardinières afin de participer à l'embellissement de la cour de récréation et du petit jardin. L'association « Échos nature » est intervenue auprès des élèves de maternelle pour leur parler des petites bêtes et élaborer des hôtels à insectes.

La fin de l'année scolaire a été marquée par l'intervention de 3 prestataires au sein de l'école afin d'initier les élèves au didjeridoo, de découvrir le monde des abeilles et de mieux appréhender les ressources en eau.

Bel été à tous !

ÉCOLE JEAN MONNET

En cette fin d'année, l'école publique Jean Monnet a proposé aux élèves de TPS-PS et MS une sortie sur le littoral tharonnais pour y étudier la faune et la flore, ainsi qu'une sortie à la ferme de Sergonne.

Les GS-CP ont découvert des animaux du monde entier à Planète Sauvage.

Les élèves de CP-CE1 et CE2 ont visité le site de l'Abbatiale de Saint-Philbert de Grand-Lieu pour découvrir la culture médiévale.

Les CE2-CM1-CM2 ont bénéficié d'une classe découverte à Piriac-sur-Mer début avril, pendant 5 jours. Comme traditionnellement, une sortie vélo a été organisée en fin d'année.

Les CM1 qui ont participé au projet Samifati ont pu présenter leur production visuelle et musicale lors du FestiChaumes à leurs camarades du CP au CM2.

Toute l'école a pu bénéficier de séances au cinéma de Pornic trois fois dans l'année.

Enfin, la fête de l'école a clôturé l'année en proposant de nouveau de rassembler les parents avec leurs enfants lors d'un rallye composé de défis et de jeux.

ÉCOLE ARMELLE CHEVALIER

Au cycle 1 : poursuite de la découverte des petites bêtes dans différents écosystèmes.

Au mois de mai, les 3 classes de maternelle se sont rendues à la maison des pêcheurs de Passay pour y découvrir les petites bêtes de la mare.

Participation au prix des P'tits lecteurs du bord de mer en partenariat avec la bibliothèque municipale.

Au cycle 2, l'année se termine par 3 jours en compagnie des poneys au centre équestre des Moutiers-en-Retz. De très bons souvenirs en perspective !

Les CE1-CE2 ont profité des transports des plus grands et se sont retrouvés à Saint-Nazaire où ils ont visité l'écomusée et profité d'un moment de découverte de l'estran.

Participation également à des prix littéraires pour les élèves de ces classes.

Quant au cycle 3, une sortie à Saint-Nazaire a été organisée avec au programme : la base sous-marine avec l'Espadon et l'Escale Atlantic. De très bons moments passés ensemble.

Les classes du CE1 au CM2 ont passé le 9 juin une journée au FestiChaumes. Une restitution du travail avec le groupe Samifati a été proposée ce jour-là.

Enfin, pour la prochaine rentrée scolaire, 211 élèves sont inscrits à ce jour, répartis au sein de 9 classes. Pour les élèves de la MS au CM2, la rentrée scolaire aura lieu le lundi 4 septembre. Pour les élèves de PS, une rentrée échelonnée est organisée les mardi 5, jeudi 6 et vendredi 7 septembre.

ÉCOLE NOTRE-DAME

L'année s'achève et avec elle la réalisation d'objectifs fixés en début d'année et en lien avec notre Label E3D.

Des sorties en bord de mer ont ponctué les différentes périodes de l'année pour l'ensemble des classes. Les enfants ont ainsi découvert le milieu marin et le respect de l'écosystème qui y vit.

Le thème de l'eau, eau salée et eau douce, était central dans le projet d'année.

En lien avec les apprentissages, les CP et CE ont effectué une sortie scolaire à « La Maison du Lac » à Bouaye, et les maternelles à l'Océarium du Croisic. Les CM en début d'année avaient participé à des ateliers sur l'eau en Vendée (proposé par Vendée tri et la Maison de la pêche et de la nature).

Dans le cadre du respect de l'environnement, chaque classe a « nettoyé la nature » et récolté malheureusement de nombreux déchets.

Au-delà de ces activités, des temps de partages ont jalonné les différentes périodes : nos assemblées d'enfants, notre carnaval, notre « au revoir » aux CM2, nos temps de convivialité avec les familles.

La solidarité a été mise en œuvre le temps d'une journée avec les écoles de notre CLE (Communauté Locale Éducative) afin de récolter des fonds pour l'association « Chirurgie Mécénat Cardiaque ».

Les arts n'ont pas été oubliés : les maternelles et CP ont pu découvrir « Petits contes orientaux », les CE/CM un concert de l'Orchestre National des Pays de la Loire à Nantes et une visite du Jardin des plantes.

Les CM étaient ravis également de participer au projet Samifati proposé par la municipalité.

L'anglais a été proposé dès la PS à raison de 30 minutes par semaine avec l'intervention de Déborah.

Les parents d'élèves se sont mobilisés à différents moments pour entre autres le marché de Noël. Merci pour l'investissement !

Le **8 octobre** prochain, nous vous attendons nombreux pour une randonnée organisée par les trois écoles privées de Chaumes-en-Retz.

Pour des renseignements sur l'école, vous pouvez nous contacter au 02 40 82 81 21 ou par mail :
ec.chemere.notre-dame@ec44.fr.

ÉCOLE SAINTE-MARIE

L'année scolaire a été ponctuée de nombreux événements artistiques dans le cadre de notre projet d'année mettant à l'honneur les arts, comme Arth'on expose. Les élèves sont partis à la découverte des couleurs et des matières au premier semestre mettant en œuvre différentes pratiques puis ils sont allés à la rencontre d'artistes en assistant à un ciné-concert organisé par les JM France.

Le jeudi 23 mars, petits et grands ont participé à l'événement créatif la Grande lessive© dont les œuvres ont été suspendues à des fils à l'aide de pinces à linge. Les réalisations plastiques (dessins, peintures, photographies, collages…) conçues à partir d'une invitation commune « mon toit et/est à toi » ont composé un temps créatif particulier au sein de l'école. Cette 33e édition a rassemblé et créé du lien social avec l'accueil de jour de l'EHPAD Saint-Joseph et avec « Terre de Vie » autour des « cabanes/refuges » du monde.

La créativité a toute l'année été mise à l'honneur. Les CM2 se sont initiés aux arts numériques avec les artistes nantais du groupe Samifati (projet porté par la municipalité). Un violon, du vidéos-mapping et une musique électronique ont mis en lumière les sonorités du quotidien de l'école. Leurs productions ont été présentées lors du FestiChaumes en juin dernier (à découvrir sur notre site internet).

De leurs côtés, les parents des deux classes de CM1 et CM2 ont fait preuve d'imagination pour conduire des actions afin de financer la classe découverte. Les élèves ont découvert pendant une semaine le Périgord Noir : visite de Lascaux, grotte de Rouffignac, site troglodytique de La Roque Saint-Christophe, ville médiévale de Sarlat, initiation au tir à l'arc et visite de l'atelier de l'archerie.

Cette créativité est également prégnante depuis des années pour confectionner costumes et char pour notre traditionnelle kermesse du dimanche de Pentecôte. Cette riche année est le fruit du travail des enfants et des parents, qui s'engagent au quotidien dans l'école en consacrant leur énergie, leurs compétences, leur bonne humeur et leur temps libre au service des autres. Merci aux citoyens engagés qui sont le visage de notre école. Bel été à tous !

ÉCOLE SAINTE VICTOIRE

L'année scolaire s'est clôturée avec la kermesse qui a eu pour thème « Au pays des contes », et une belle sortie à Legendia Parc pour tous les élèves.

Les enfants se sont mobilisés pour embellir la cour : de nouveaux tracés et jeux sont apparus (cuisine en palettes, parcours trottinette, marelles, table de ping-pong, cages de foot, carrés potagers). Le bloc sanitaire fera également peau neuve prochainement.

À partir de septembre, les élèves bénéficieront de sorties régulières grâce au projet « École du dehors » qui les invite à développer de nombreuses compétences hors les murs, dans la nature.

Les activités culturelles et sportives sont à nouveau au programme : basket, tennis, voile, char à voile, piscine, de quoi être bien occupé de la maternelle au CM2.

Un grand merci aux parents et aux bénévoles qui se sont mobilisés tout au long de l'année pour faire vivre notre école à travers les différents événements et manifestations. Au plaisir de vous retrouver après l'été !

Informations et contact : ec.sicaudais.ste-victoire@ec44.fr ou https://lasicaudaissaintevictoire.fr

JOURNAL DU CME : COMMÉMORATION DU 8 MAI

Le 8 mai dernier, le Conseil Municipal des Enfants a participé à la cérémonie de commémoration de la Seconde Guerre mondiale. Les enfants et la population se sont retrouvés sur le secteur de La Sicaudais, devant le Mémorial de la Poche Sud.

Pour clôturer la cérémonie, la *Marseillaise* a retentit et a été chantée en chœur par tout le public, constitué des enfants des écoles et du CME.

À travers le défilé et leur présence, les enfants ont ainsi contribué au devoir de mémoire et honoré les soldats ayant combattu pour la France.

JOURNAL DU CME : ACTION EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

À dégrafer !

Le CME vous offre un sachet de graines de jachères fleuries !

Dans le cadre de son projet de préservation de la biodiversité, le Conseil Municipal des Enfants a noué un partenariat avec Terrena pour offrir aux Calmétiens un sachet de graines de jachères fleuries.

Ce sachet, que vous pouvez dégrafer de la page, est constitué de graines de sainfoin, trèfle d'Alexandrie, phacélie, bourrache et centaurée.

Lorsque vous aurez semé ces graines, vous obtiendrez donc dans votre jardin un mélange de fleurs bleues, blanches et roses.

Bonne nouvelle : ce mélange mellifère durera dans le temps puisqu'une fois semé, cela refleurit pendant 2 à 3 ans. Ainsi, vous aurez le plaisir d'accueillir dans votre espace de vie diverses espèces issues de la biodiversité utiles au jardin (oiseaux, papillons, abeilles, coccinelles…).

Le service des espaces verts de notre commune a d'ailleurs déjà procédé à l'ensemencement de cette jachère fleurie. Vous pourrez donc aller observer durant l'été le résultat de cette belle réalisation sur différents secteurs : le parc des Acacias, le parc de la Blanche, le parc du Plan d'eau.

Petits conseils techniques :

- choisissez dès maintenant (ou à l'automne) un espace ombragé et humide ;
- semez sur un sol bien préparé les graines en surface ;
- attention, il convient de semer de manière très légère car seulement 2 grammes par m² sont nécessaires pour un résultat optimal. Avec ce sachet, il est prévu de faire 4 à 5 m² ;
- recouvrez superficiellement les graines ;
- arrosez si besoin en fonction des conditions climatiques avec de l'eau de récupération.

Vous observerez le résultat multicolore durant l'été.

Si toutefois, vous ne souhaitez pas vous servir de ce sachet, pensez à le proposer à votre entourage. Ce serait dommage qu'il finisse à la poubelle…

Les conseillers municipaux enfants comptent sur vous pour contribuer à l'embellissement et à la biodiversité de notre commune !

SERVICE À LA PERSONNE : « BIEN DANS SA MAISON »

« Bien dans sa maison » est une entreprise spécialisée dans le service à la personne qui a ouvert sa première agence en 2018 à Chantonnay et compte désormais une vingtaine d'agences en Vendée. Fort de son succès et de son expérience, le dirigeant, Jean-Louis Pascreau, a exporté son savoir-faire sur les départements limitrophes depuis janvier 2023.

Proximité, bienveillance, confiance et satisfaction sont des valeurs qui font partie intégrante de l'esprit de travail au sein de « Bien dans sa maison ».

Cinq services sont proposés aux personnes en perte d'autonomie et qui souhaitent rester à domicile : aide à la personne, aide-ménagère, garde d'enfants, entretien d'espaces verts et petits travaux, livraison de repas à domicile, partenariat avec le restaurant La Folie.

Depuis janvier 2023, Mélanie Desmoulins a ouvert les portes de l'agence de services à la personne, « Bien dans sa maison », à Chaumes-en-Retz, où elle occupe la place de responsable d'agence.

« Bien dans sa maison », de 9 h à 12 h 30. Les après-midi sont réservés aux rendez-vous sur place ou à domicile. Contact : 06 47 19 52 57 – www.biendanssamaison.fr

ARNAUD LEBEL – UN BRAS DROIT POUR LES DIRIGEANTS DE TPE/PME

« Mon métier est de permettre aux dirigeants de TPE/PME de piloter et développer leur entreprise avec efficacité et sérénité. Pour ça, je m'implique de manière opérationnelle dans leur environnement pour faire avancer les projets en libérant du temps au dirigeant. J'interviens à temps partagés, c'est-à-dire quelques jours/mois en fonction des besoins du dirigeant. Il dirige, je suis son copilote, son bras droit.

Les clients qui font appel à nous (entre autres) : dirigeants débordés, PME, entreprises souhaitant une nouvelle impulsion…

Ni consultant, ni formateur, ni coach, mais 100 % opérationnel, j'interviens sur le terrain, dans l'environnement du dirigeant, avec ses équipes, toujours sous son autorité, et dans un objectif constant d'efficacité et de rentabilité.

N'oubliez pas "Mieux vaut penser le changement que changer le pansement", pour avancer, rencontrons-nous ! »

Tél. : 06-88-85-49-63 – arnaud.lebel@brasdroitdesdirigeants.com – www.brasdroitdesdirigeants.com/bras-droit-de-dirigeant/arnaud-lebel/.

ÉMELINE COSSON – KINÉSIOLOGUE

« La kinésiologie, étymologiquement « la science du mouvement », est une méthode douce qui s'attache au bien-être global de la personne en tenant compte des aspects physique, physiologique, mental et émotionnel. Sa principale caractéristique est l'utilisation du test musculaire (pression douce sur un muscle sain) pour connaître le fonctionnement de la personne, détecter et lever ses déséquilibres et éveiller son potentiel.

Elle permet de soulager et de libérer des stress dus à un ou des chocs émotionnels qui peuvent être la source de tensions. Elle aide à comprendre la cause d'un mal-être, trouver des réponses, des solutions et d'atteindre ses objectifs.

Une séance dure environ 1 heure, elle débute par un temps d'échange où nous établirons ensemble votre objectif. Ensuite, habillé, vous serez allongé sur une table de consultation. À partir de questions et du test musculaire, j'établirai les liens entre votre corps, votre conscient et la cause initiale source de vos blocages.

On peut travailler sur : la confiance et l'estime de soi, les difficultés d'apprentissage ou de concentration, le stress et l'anxiété, la gestion du sommeil, les peurs, les blocages émotionnels, les contractures musculaires…

La kinésiologie s'adresse aussi bien au nourrisson qu'à l'adulte. La kinésiologie ne se substitue pas à un avis ou un traitement médical. »

06 59 17 85 71 – ec.kinesiologie@gmail.com – www.emelinecossonkinesiologie.fr

ONGLERIE

« Bonjour à tous. Je m'appelle Mme Picot Nguyen. J'ai réalisé mes formations ongulaires en France et au Vietnam. J'exerçais auparavant à domicile. Riche de cette expérience et maintenant Calmétienne, j'ai ouvert, début mai, une onglerie au 25 rue du Pornic.

Je propose la pose de faux ongles en gel ou en résine, la pose de vernis semi-permanent sur les ongles des mains et des orteils et la vente de produits de soins pour les mains, les pieds et les ongles. »

Horaires : du mardi au samedi, de 14 h à 19 h. Tous les matins et le lundi sur rendez-vous.

06 76 64 04 62

Instagram : hanna_nail_44.

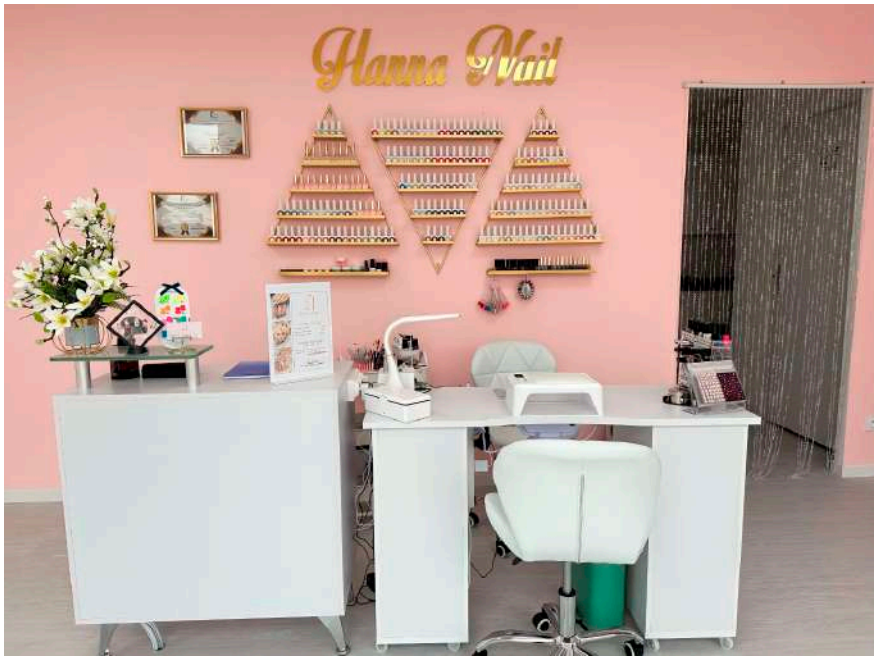

VIRGINIE MARTIN : LA RELATION HUMAINE D'ABORD

Femme de relations humaines, de nature concrète et orientée partage et transmission de savoirs, je tire ma motivation par la réalisation de nouveaux challenges et la découverte de nouveaux secteurs d'activité. Je crois fortement en un changement de pratiques dans le recrutement en passant notamment des « ressources humaines » aux « relations humaines ».

Consultante en recrutement indépendant sur la région du pays de Retz, installée à Chaumes-en-Retz, j'ai rejoint le réseau national du Mercato de l'Emploi et ses valeurs. Je serai votre interlocutrice privilégiée et de proximité afin de vous conseiller, vous apporter mes compétences et mes valeurs humaines dans vos projets de recrutement ou de recherche d'emploi. Mon accompagnement est basé sur le sens de l'écoute, la confiance, la bienveillance et l'empathie dans une démarche active et dynamique.

06 13 97 78 69 – www.mercato-emploi.com

UNE SALLE DE SPORT WEFIT.CLUB A OUVERT SES PORTES À CHAUMES-EN-RETZ !

Le club, situé dans la ZA du Butai, propose un espace spacieux et lumineux, équipé d'un matériel de pointe et encadré par Steven Lucas, éducateur sportif diplômé d'État.

Que vous soyez un adepte du cardio, de la musculation ou des cours collectifs (en cinéma), Wefit.club dispose de tout ce dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs, dans une ambiance conviviale qui vous motivera pour rester en forme tout au long de l'année.

Préparez-vous à découvrir une nouvelle façon de vous entraîner et à vous sentir bien dans votre tête et votre corps. Bref, en deux mots : avec Wefit.club Chaumes-en-Retz : BOUGEZ, SOURIEZ !

Wefit.club
BOUGEZ, SOURIEZ :)
CHAUMES-EN-RETZ

FORUM DES ASSOCIATIONS À LA SALLE ELLIPSE LE SAMEDI 2 SEPTEMBRE

Le forum des associations est un temps d'échanges et de découvertes, qui permet à chacun d'apprécier la richesse du monde associatif calmétien. Le **samedi 2 septembre prochain, de 10 h à 13 h**, vous pourrez en effet vous rendre compte du panel et de la diversité des activités proposées à tous les Calmétiens et à leurs voisins.

Il y en a pour tous les goûts, réjouissez-vous : du football au tennis en passant par le volley ou le basket, des sports de combat aux activités de détente et de bien-être, de la couture aux rencontres amicales, de la randonnée (pédestre, nordique ou cycliste) à la pétanque, aux palets et aux fléchettes, de la lecture à l'animation de la commune, ce sont plus de 90 associations qui vous proposent des activités culturelles, sportives et de détente tout au long de l'année.

Restez informés sur ce rendez-vous incontournable en consultant les réseaux sociaux, Intramuros ou le site de la commune !

BIBLIOTHÈQUES

« Partir en livre »

Le grand festival du livre jeunesse partout en France, **du 22 juin au 23 juillet.**

Un bingo lecture pour les jeunes de 3 à 5 ans, de 6 à 11 ans, et de 12 à 15 ans.

Relevez le défi : lire un maximum de livres parmi ceux proposés sur la carte du bingo. Des lots à gagner !

Le challenge est proposé dans chaque bibliothèque durant la période du festival.

Sélection de livres pour vous faire voyager cet été

En Espagne avec le roman *Les sacrifiés* de Sylvie Le Bihan.

Un grand roman qui fait revivre l'histoire espagnole du XXe siècle. Un roman d'apprentissage où nous suivons notre héros, Juan, gitan de Séville, évoluer parmi les toreros, les danseuses de flamenco et le grand Federico Garcia Lorca.

Un roman fort, passionnel et passionnant.

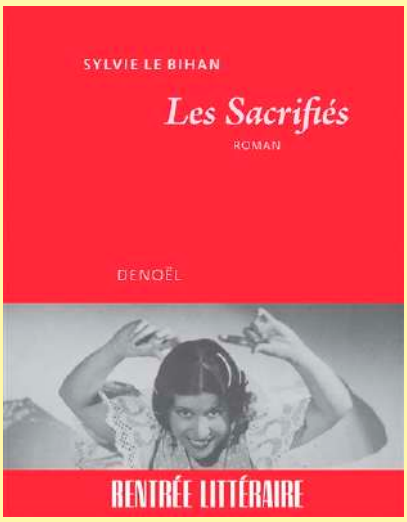

Au Burkina-Faso avec le roman *Du miel sous les galettes*, de Roukiata Ouedraogo.

Un roman autobiographique. Roukiata raconte avec tendresse et humour son enfance africaine et rend hommage à sa mère, un « roc » qui a élevé ses sept enfants.

Un voyage intime écrit avec beaucoup de légèreté.

En Alaska avec la bande dessinée *Les Pizzlys*, de Jérémie Moreau.

Nathan vit au rythme parisien d'Uber avec son frère et sa sœur. Une cliente, le voyant en détresse, lui propose de vivre un an avec elle en forêt en Alaska.

Un dépaysement complet pour les 3 jeunes, une reconnexion à la nature et à la vie. Un album éblouissant, qui surprend par ses couleurs et son scénario sans concession.

UNE STATION MÉTÉO À CHAUMES-EN-RETZ

Le projet de station météo du Lab'en Retz est en cours depuis 2 ans. Son inauguration a eu lieu le 1er avril dernier et ses fonctionnalités commencent à être déployées. Située à l'Espace de Vie Sociale entouré des potagers et du verger de la Cure, elle sera utile à toutes et à tous.

Les données récoltées sont accessibles à cette adresse : https://fablab.ddns.net/#/Login.

(Identifiant : aar – Mot de passe : visiteur).

Installé dans les locaux de l'association Arthon Animation Rurale, le Lab'en Retz est un Fab'Lab collaboratif à Chaumes-en-Retz. Impression 3D, découpe laser, électronique, couture… On y partage connaissances et savoir-faire. Le Lab'en Retz est ouvert au public le 2e jeudi de chaque mois. Les prochains rendez-vous sont **les 13 juillet et 14 septembre**, n'hésitez pas à venir rencontrer les membres bénévoles !

Plus d'informations : labenretz@gmail.com – 07 69 12 02 48.

CHAUMES-EN-RETZ SENIORS

Chaumes-en-Retz Seniors s'active à mettre en place des activités et à promouvoir les actions menées par de nombreux bénévoles. Son objectif : proposer et organiser des actions en faveur des personnes âgées de la commune, pour favoriser la cohésion sociale et notamment rompre l'isolement.

Tous les mercredis, activités ludiques, physiques, manuelles, adaptées à la population concernée, sont proposées à la Maison du Pays'Âges, située au parc de la Blanche, impasse des Papillons, secteur Chéméré. Une permanence numérique personnalisée (sur rendez-vous) est tenue de 10 h à 12 h pour une aide à l'accès au numérique (sécu, impôts, etc.).

Mais la journée ne saurait bien commencer sans ce moment d'échanges qu'est la pause-café du matin. Un moment pour rassurer aussi avec la visite régulière du policier municipal.

Cette année, nous faisons découvrir les jeux de palets sur plomb, sur bois ou encore le triangle. Jeunes et anciens se défient sur la plaque ou la planche. Prochain rendez-vous : **mercredi 2 août 2023 de 14 h 30 à 16 h 30** à la Maison du Pays'Âges.

Du mois d'avril au mois d'octobre, nous accompagnons nos aînés des « Petites Marches » pour des balades allant de 300 mètres à 3 kilomètres.

Visites à domicile, sorties cinéma, atelier ordinateur, sont aussi organisés.

Renseignements et planning trimestriel des activités sont disponibles auprès de Damien : 07 67 34 47 38 ou à chaumesenretz.seniors@orange.fr.

CHAUMES MUST GO ON

Bientôt un an que notre association a été créée par des parents motivés. Elle se compose d'un bureau de cinq personnes et l'aide d'autres parents, cinq groupes de douze enfants et deux animatrices salariées de Spectacles en Retz.

Les enfants ont bénéficié de 28 cours et 2 dates de spectacle de fin septembre jusqu'au spectacle des 3 juin à 20 h et 4 juin à 16 h au théâtre d'Arthon.

Les cours se déroulent le mercredi avec Angélique Braun qui sera remplacée en septembre par Lise Marais :

– 15 h 30-17 h 00 pour les enfants de primaire ;
– 17 h 00-18 h 30 pour les collégiens ;
– 18 h 30-20 h 00 pour les 3es et lycéens.

Les cours du vendredi avec Anne Rossi :

– 17 h 00-18 h 30 pour les enfants de primaire ;
– 18 h 30-20 h 00 pour les collégiens et lycéens.

La saison prochaine, nous accueillerons les enfants nés entre 2006 et 2015. Si vous souhaitez nous rencontrer, nous serons au forum des associations début septembre.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre par mail sur l'adresse de l'association : theatrejaune@gmail.com.

COMITÉ DES FÊTES DE HAUTE-PERCHE

C'est plein d'enthousiasme et de dynamisme que le comité des fêtes a redémarré l'année avec de nombreuses idées. lors de l'assemblée générale du 6 janvier dernier, 13 nouveaux membres ont rejoint le bureau et ont ainsi permis la mise en place de « commissions spécifiques » (restauration, bar, sécurité, jeux, etc.). Le bureau fonctionnel reste inchangé soit :

– président : Bahuaud Frédéric – trésorier : Lebel Arnaud – secrétaire : David Maryse – vice-trésorier : Pain Julien – vice-secrétaire : David Brigitte.

Nos manifestations de début d'été ont à nouveau été un succès :

– **le dimanche 18 juin** : vide-greniers de 8 h à 13 h ;
– **les samedi 1er et dimanche 2 juillet** : ball-trap en journées continues de 15 h à 22 h le samedi et de 10 h à 22 h le dimanche ;
– **le vendredi 7 juillet** : pétanque doublette semi-nocturne à partir de 19 h.

Nous vous attendons avec impatience pour nos prochains événements sur les bords du canal :

– **le dimanche 23 juillet** : fête du village avec animations dès 15 h, repas moules-frites et spectacle feu d'artifice ;
– **le vendredi 8 septembre** : pétanque triplette semi-nocturne à partir de 19 h.

Si vous souhaitez vous investir dans le bénévolat, vous pouvez rejoindre notre belle équipe en nous contactant par mail : le.c.f.h.p@gmail.com ou au 07 82 69 12 41. Les membres du comité vous souhaitent un bel été.

ROCK EN CHAUMES

Le concert Rock En Chaumes est de retour le **samedi 14 octobre 2023**, à Chaumes-en-Retz, à la salle Ellipse. Depuis 2016, l'association Chem'Loisirs met l'expérience de ses bénévoles dans l'évènementiel au service des artistes, afin d'offrir un spectacle de qualité. Fort de son succès 2022 avec le concert Rock En Chaumes thème celtique, cette année, le **Rockabilly** sera à l'honneur. De plus, la nouveauté 2023 est la présence d'un DJ pour vous ambiancer entre deux groupes et à la fin des concerts.

Un bar et deux food-trucks seront sur place : les joyeux bénévoles au bar pour vous servir toute la soirée, On Chico's Road avec ses burgers et Renato avec ses paninis, en terrasse.

Parce que sans nos sponsors le concert n'existerait pas, Chem'Loisirs reste à votre disposition pour vous envoyer le dossier de présentation de nos différents partenariats. Amis commerçants d'ici et d'ailleurs, on compte sur vous.

Des préventes à tarif préférentiel seront organisées quelques semaines avant le concert et toujours une gratuité pour les – 12 ans afin que les familles puissent venir.

Restez connectés sur nos réseaux sociaux et page Internet pour la découverte de la programmation, les jeux concours pour gagner des places, les dates de préventes…

chemloisirs@outlook.fr – 06 22 24 62 94 – www.chemloisirs.jimdosite.com – Facebook : Chem'Loisirs.

MCP LES JOE BAR

Suite à l'annulation de notre bourse d'échange de pièces auto-moto par manque d'exposants, nous tenions à nous excuser auprès des personnes qui auraient fait le déplacement pour rien.

Nous remercions tout particulièrement l'association sportive du tennis de table qui avait bien voulu nous laisser la salle Henri Charrier pour que nous puissions faire notre manifestation ainsi que l'équipe communale qui nous avait aidés à mettre en place cet événement sur ce site qui était nouveau pour nous.

Nous organisons toujours notre balade moto annuelle, elle aura lieu **le 30 septembre 2023**.

Le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire. Vous trouverez les renseignements nécessaires sur l'affiche ci-jointe.

LES SICAUDAISIENNES, UNE PREMIÈRE ÉDITION ÉPATANTE !

Quel succès et quelle ambiance ! Plus de 1 000 personnes sont venues dimanche 7 mai à La Sicaudais pour encourager nos 13 équipes de valeureux coureurs. Quelques blessures, nous pensons évidemment à eux et leur souhaitons un prompt rétablissement. Une deuxième édition est déjà en prévision mais il faudra plus de bras !

Un immense merci à la quarantaine de bénévoles qui a tout donné pendant ce week-end prolongé pour voir tous ces sourires place Sainte-Victoire. La journée s'est terminée par un délicieux repas dans une ambiance de folie, animé par Ka Mi. Bravo à lui et son équipe.

Merci à tous les sponsors, la ville de Chaumes-en-Retz, la protection civile de Loire-Atlantique, les speakers, les soutiens logistiques reçus. Merci à la directrice de l'école pour avoir été aux côtés des bénévoles durant toute la course. Enfin, merci aux équipes et au public. Rendez-vous en 2024 !

Le bureau de l'APE Charles Perrault

ÉTOILE ARTHONNAISE BASKET

Une nouvelle saison s'achève pour le club de basket, l'Étoile Arthonnaise Basket. Cette saison aura été marquée par la structuration du club avec la création de l'école de basket et l'obtention du label Micro Basket pour nous permettre la création des séances hebdomadaires destinées aux enfants à partir de 3 ans. L'objectif pour la saison prochaine est l'obtention du label École Française de Mini Basket, qui est un gage de qualité et de sérieux. Ce label national est délivré par la FFBB aux clubs répondant scrupuleusement à un cahier des charges très précis. Ces structures ainsi reconnues garantissent un minimum de prestation et un encadrement de qualité. L'école de basket accueille les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 11 ans.

Le club, c'est aussi 147 licenciés, dont dix équipes engagées en championnat départemental de D3 à D1. Trois équipes, les U13, U15 et U18, évoluent en D1 et terminent l'année respectivement à la 2e, 3e et 3e places de leur poule. Arthi, notre mascotte, est venue compléter l'équipe lors de la fête de Noël organisée pour l'école de basket.

L'assemblée générale a eu lieu le 24 juin 2023, l'équipe prépare activement la prochaine saison dont le championnat démarrera **le 17 septembre 2023**. Si vous souhaitez nous rejoindre, il est encore temps, contactez-nous sur l'adresse :

secretariat@etoile-arthonnaise-basket.fr.

ÉTOILE ARTHONNAISE TENNIS

L'Étoile Arthonnaise Tennis a organisé, le jeudi 13 avril dernier, une journée autour du sport adapté. L'ESAT de Chaumes-en-Retz, le foyer de vie de Sainte-Pazanne ainsi que l'IME de Saint-Hilaire-de-Chaléons étaient présents. Cette journée a pu avoir lieu grâce aux bénévoles du club de tennis, aux accompagnants des établissements, à Antoine, éducateur sportif DE, à Pierre Clavier, stagiaire STAPS et aux parents. Christian Loirat, vice-président de la Fédération française du sport adapté 44, est venu soutenir le projet du club, ainsi que Jacky Drouet, maire de Chaumes-en-Retz. Cette journée a été une réussite comblée de visages ravis. Échanges, bonne humeur et convivialité furent au rendez-vous. Les personnes avec un handicap trouvent réconfort et énergie dans l'échange avec leurs partenaires et leur professeur.

Le club propose pour la saison 2023-2024 une section sport adapté en ouvrant un cours tous les jeudis de 17h à 18h pendant toute la saison sportive. Par le sport, le club est fier de participer à l'amélioration du bien-être des personnes avec ou sans handicap.

Les inscriptions pour la saison 2023-2024 sont ouvertes (réduction de 10 € si dossier complet avant le 30 juin).

ECHB : LA PÉRIODE DU RECRUTEMENT EST LANCÉE…

La saison est déjà terminée. Les jeunes sont toujours aussi motivés sur le terrain, appliqués lors des entraînements, cela présage encore de belles années sportives à venir. Cependant, le club est bien entendu ouvert aux nouvelles recrues, toutes catégories confondues, de 5 à plus de 60 ans (61 pour notre licencié le plus âgé). Il y en a pour tous les goûts et toutes les envies : baby hand, école de hand, loisirs, handfauteuil et les catégories de moins de 10 à seniors. Nous avons également des besoins en encadrants, toutes les bonnes volontés sont acceptées et des formations proposées aux personnes le souhaitant.

Nous serons ravis de vous accueillir au sein de ce club dynamique et familial.

Renseignements auprès de Sandrine Grasset : 06 79 86 46 62.

Merci à nos supporters et à très bientôt sur les terrains !

ÉTOILE DU RANDONNEUR

L'Étoile du Randonneur, association de marche à Chaumes-en-Retz depuis 1996, est dynamique et attrayante. Le nombre d'inscrits reste stable malgré les années difficiles. Pour la saison 2022-2023, nous étions 90 adhérents.

Nous tenons à conserver le côté convivial, le maintien du lien social.

Nous organisons plusieurs sorties à la journée, avec pique-nique ou restaurant : sortie des huîtres en décembre, Pont Caffino en avril, La Roche Ballue en juin, ainsi qu'un périple de trois jours à Priziac en juin.

Nous randonnons tous les lundis matin sur les chemins communaux et, 2 dimanches et 2 jeudis par mois, nous nous déplaçons en covoiturage dans un rayon de 10 à 15 km.

Nous serons présents au forum des associations en septembre. Vous pourrez vous renseigner et vous inscrire.

Informations : etoiledurandonneur.jimdo.com

Président : Xavier Richard : 06 36 15 23 55.

Trésorière : Catherine Moreau : 06 72 77 13 42.

Secrétaire : Ghislaine Merlet : 06 67 45 02 24.

EQUILIB'RETZ JST : LES CALMÉTIENS À NOUVEAU CONVIÉS AU JUDO ET AU TAÏSO À CHAUVÉ

Proposé depuis la rentrée 2022 sur Chauvé le mercredi, le taïso prend doucement racine à Chauvé. Les personnes de tout âge et de toute condition physique, en reprise sportive ou souffrant d'affections de longue durée, pourront nous retrouver en septembre pour pratiquer des exercices variés de cardio, d'équilibre, de coordination, d'étirements, d'assouplissements et de relaxation, visant à retrouver confort et bien-être au quotidien. Les cours en petits groupes permettent un suivi individualisé de la part de notre éducateur sportif et une adaptation des exercices aux capacités de chacun.

Vous êtes les bienvenus tout au long de l'année, ***à partir du mercredi 6 septembre****, pour faire quelques séances de découverte afin de découvrir cette discipline encore peu connue venue du Japon.*

Les enfants à partir de 4 ans seront également à nouveau conviés à participer à nos séances de judo le mercredi après-midi. Ils apprendront la maîtrise de leur corps, le respect de soi et de l'autre, y développeront leur motricité et leur confiance en soi au travers de cette discipline dynamique.

Nouveauté pour la saison 2023-2024 : nous allons disposer d'un nouveau créneau le mercredi soir pour proposer **aux adolescents et aux adultes** un cours de judo, n'hésitez pas à nous contacter pour nous faire part de votre intérêt pour cette proposition ou si vous avez des questions.

Nous avons accueilli pendant la saison 2022-2023 147 adhérents, dont une trentaine de Calmétiens, preuve de l'intérêt qu'ils ont porté à nos différentes disciplines !

Vous pourrez nous rencontrer lors des forums des associations auxquels nous participerons à la fin de l'été :

– **Chauvé, le 26 août, de 9 h 30 à 12 h 30 ;**

– **Pornic, le 2 septembre, de 9 h à 16 h ;**

– **Chaumes-en-Retz, le 2 septembre, de 10 h à 13 h.**

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus sur nos disciplines et créneaux !

Équilib'Retz Ju-jitsu Judo Self-défense Taïso

equilibretz.com – Equilib Retz JST – 07 83 76 74 54 – equilib.retzjst@gmail.com (Bénédicte Flouriot)

Complexe sportif du Pinier, rue du Stade à Chauvé le mercredi (judo et taïso).

Val Saint-Martin, rue Jules Ferry à Pornic les lundi et jeudi (taïso, self-défense, ju-jitsu).

USC RETZ'S DANCERS

Vous souhaitez un loisir complet : venez tenter la danse Country. Dansée seul(e), en ligne, en couple, en cercle, en face-à-face, le principal est de prendre du plaisir. Les entraînements sont proposés en groupe, dans une ambiance conviviale, sans mise en échec ni compétition ni jugement. « En dansant, on vibre avec les autres » et on oublie sa fatigue. Activité bénéfique pour le corps et l'esprit, en cours comme en bals ensuite. D'une dimension mixte et intergénérationnelle, ce partage-amusement chaleureux nous relie. Les cours de Retz's Dancers de Chaumes-en-Retz ont lieu les :

– lundi : 18 h 45 : débutant ; 20 h : novice ; 21 h : intermédiaire à la salle Ellipse secteur Chéméré ;

– jeudi : 17 h : débutant ; 18 h 30 :novice ; 20 h : partner ; 20 h 45 : intermédiaire à la salle des Genêts secteur Arthon en Retz.

Reprise **le lundi 11 septembre 2023** avec 2 cours d'essai débutant ; privilégiez des chaussures fermées, apportez une bouteille d'eau et votre sourire.

Tél. : 06 24 38 01 11.

NOUVELLE ASSOCIATION : GAYNDE

Nous sommes Anne-Sophie, Florianne et Cécile. Nous allons participer à un trek féminin et solidaire au Sénégal début 2024. Notre objectif ? Marcher entre 15 et 20 km par jour à travers le désert à l'aide d'une carte, d'une boussole et d'un rapporteur topographique. L'objectif est de récolter des fonds pour la lutte contre le cancer du sein (Ruban Rose) et de participer à l'agrandissement d'une école à Saly (Cap Éco Solidaire), *via* le désormais célèbre « Trek Rose Trip ». Nous organiserons divers événements afin de récolter des fonds qui nous aideront dans cette folle aventure…

Suivez-nous sur Facebook : Gaynde

Mail : gaynde.senegal@gmail.com

LA GYM VOLONTAIRE : UNE ACTIVITÉ SPORTIVE EN GROUPE POUR TOUS

La gym volontaire est affiliée à la FF EPGV et propose de cultiver bien-être du corps et de l'esprit grâce à des séances encadrées par une animatrice diplômée qui vous permettent d'améliorer votre tonus musculaire, votre endurance, votre souplesse, votre équilibre, vos coordinations grâce à des exercices de cardio, renfort musculaire, stretching, relaxation et tant d'autres.

Les cours sont variés et se font en musique et dans la bonne humeur. Chacun peut adapter les séances à son rythme et demander des adaptations pour toujours prendre plaisir en toute sécurité en tenant compte des capacités de chacun, de ses objectifs, de ses envies.

La gym volontaire c'est bon pour la santé et pour le moral !

Deux créneaux sont proposés :

– le lundi de 9 h 15 à 10 h 15 pour un cours senior actif ;
– le mercredi de 19 h à 20 h 15 pour un cours adulte dynamique.

Les deux cours sont adaptés et accessibles à un très grand nombre et un tarif préférentiel est proposé aux personnes inscrites aux deux cours.

Deux cours d'essai gratuits sont possibles avant de vous engager.

Les cours se déroulent à la salle René Charrier.

Pour plus de renseignements contacter Cécile au 06 20 48 12 08.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Exécution forcée des travaux d'élagage aux frais du propriétaire – détermination des coûts récupérables auprès du propriétaire

Le maire expose son souhait de déterminer les coûts récupérables auprès du propriétaire de terrain laissant leur haie ou arbres dépassant sur l'emprise des voies publiques.

Afin de garantir la sûreté et la commodité de passage sur l'emprise des voies communales et des chemins ruraux, les articles L2212-2 et L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales et l'article D161-24 du Code rural et de la pêche maritime stipulent que les travaux d'élagages destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies précitées peuvent être réalisés d'office par la commune et aux frais du propriétaire riverain qui, après mise en demeure, ne serait pas conformé à ces prescriptions.

Pour procéder aux travaux, la commune se réserve le droit de faire appel soit à une entreprise extérieure, soit aux personnels de la commune en fonction du volume, de la nature des travaux, de la disponibilité du personnel, du matériel et des compétences.

Les montants répercutés à chaque propriétaire concerné correspondront avec exactitude aux prestations effectivement réalisées.

La commune réglera à l'entreprise les dépenses liées à l'exécution forcée des travaux prescrits et émettra un titre de recette envers le ou les propriétaire(s) ayant contrevenu au règlement et pour laquelle l'infraction aura été constatée.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Exécution d'office des travaux d'entretien d'un terrain privé non bâti aux frais du propriétaire – détermination des coûts récupérables auprès du propriétaire

Le maire expose son souhait de déterminer les coûts récupérables auprès du propriétaire n'entretenant pas leur terrain non bâti.

Comme le prévoit l'article L2213-25 du Code général des collectivités territoriales, les propriétaires de terrain ont l'obligation d'entretien de leur terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines.

Faute pour ces derniers de se conformer à cette obligation, les travaux d'entretien peuvent être réalisés d'office par la commune et aux frais du propriétaire après mise en demeure restée sans effet.

Il est précisé que les travaux d'entretien portent sur :

- la taille, l'élagage, le débroussaillage et la destruction des végétaux ;
- le nettoyage du terrain avec enlèvement des déchets et immondices.

Ils ont pour objet de supprimer tout risque d'atteinte à l'environnement.

Aussi, conformément aux dispositions précitées, il convient de déterminer les conditions de recouvrement des frais engagés par la commune pour tout propriétaire défaillant dans le cadre de la procédure d'exécution d'office de ces travaux d'entretien.

Pour procéder aux travaux, la commune se réserve le droit de faire appel soit à une entreprise extérieure, soit aux personnels de la commune en fonction du volume, de la nature des travaux, de la disponibilité du personnel, du matériel et des compétences.

Les montants répercutés à chaque propriétaire concerné correspondront avec exactitude aux prestations effectivement réalisées.

La commune réglera à l'entreprise les dépenses liées à l'exécution forcée des travaux prescrits et émettra un titre de recette envers le ou les propriétaire(s) ayant contrevenu au règlement et pour laquelle l'infraction aura été constatée.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Refacturation des frais de fourrières aux propriétaires des véhicules

Le maire expose son souhait de mettre en place une refacturation de l'ensemble des frais de fourrière auprès des propriétaires dont les véhicules sont amenés à la fourrière.

La mise en fourrière intervient lorsque ledit véhicule est stationné en infraction ou stationné plus de 7 jours consécutifs sans bouger sur la voie publique. Dès lors, le véhicule est identifié par le biais de la gendarmerie nationale aux vus d'effectuer des vérifications et s'assurer que ce dernier n'est pas déclaré volé. La demande de mise en fourrière est alors assurée par le responsable de police municipale. Auparavant, ces frais étaient imputables à l'État, qui par la suite faisait une demande de remboursement au propriétaire du véhicule. L'État ne prend plus en charge ces frais, par conséquent, ils incombent à la collectivité qui doit en demander le remboursement auprès du propriétaire.

À la suite de la mise en fourrière, le propriétaire est prévenu par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours maximum.

Le maire propose au conseil municipal que l'ensemble des frais (mise en fourrière, destruction, dépollution, frais de garde…) concernant

l'enlèvement d'un véhicule soient refacturés au propriétaire.

Le conseil municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Achat d'une licence IV

Il a été porté à la connaissance de la commune la cession possible d'une licence IV.

La commission vie économique et le bureau municipal ont validé le principe d'achat de celle-ci (prix estimé : 10 000 € – plafond achat : 12 000 €).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce rachat et d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à celui-ci.

Cette délibération est adoptée, telle qu'exposée ci-dessus, à l'unanimité.

Horaires établissements

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à fixer par arrêté les horaires d'ouverture des établissements de bar et restauration de la commune selon les horaires suivants :

– en semaine : 6 h-23 h ;

– le week-end (vendredi soir et samedi soir) : 6 h-00 h.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Procédure « Bien sans maître »

La commune ayant constaté l'état d'abandon d'une parcelle cadastrée 040 G 454 au lieu-dit « Pièce du noyer », ayant également constaté qu'aucune taxe foncière n'a été émise ou perçue depuis de nombreuses années, et ayant contacté par lettre recommandée non réclamée les derniers propriétaires connus, il est proposé d'autoriser le maire à engager la procédure d'acquisition de plein droit, en application de l'article 1123-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Un arrêté formalisant cette acquisition sera renvoyé aux derniers propriétaires connus, ainsi qu'au préfet de Nantes.

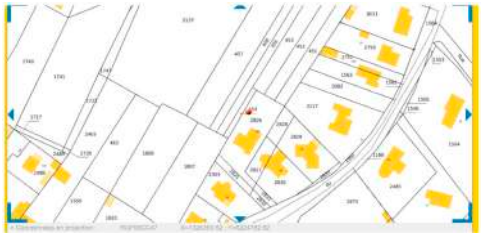

Cette délibération est adoptée, telle qu'exposée ci-dessus, à l'unanimité.

Possibilité d'acquisition de nouveaux terrains aux carrières

Madame Céline Evin a présenté les opportunités d'acquisition, et un plan faisant le bilan de celles déjà réalisées. Ces terrains sont ceux de Marcel Brosseau (L70 – 4 120 m²), M. et Mme Haumon (K876 – 1 730 m²).

Elles seront acquises au prix de 0,20 €/m².

Cette délibération est adoptée, telle qu'exposée ci-dessus, à l'unanimité. Le conseil municipal autorise le maire à acquérir, et à entreprendre toute démarche à cet effet, les terrains cadastrés L 70 et K 876 au prix de 0,20 € du m².

Promesse de vente à Atlantique Habitations

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à faire établir au bénéfice d'Atlantique Habitation, dans le cadre de la réalisation du projet de cases commerciales rue de Saint-Cyr, une promesse de vente du terrain concerné au prix de 61 € HT le m²/surface de plancher construit.

Par cette délibération, le conseil municipal autoriserait le maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce sujet.

À l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette session. Karine Fouquet et Yoann Delaunay ne participent pas au vote.

Vote d'une aide exceptionnelle au Triolet

Le Triolet a fait part aux communes de Chaumes-en-Retz, Saint-Hilaire et Chauvé de difficultés financières liées aux augmentations de salaire légales et divers autres aléas.

Il a été négocié avec les maires des communes de Saint-Hilaire et Chauvé une subvention exceptionnelle de 130 € par élève en plus de ce qui est actuellement mentionné dans la convention qui lie les 3 communes et le Triolet : pour rappel : 160 €/élèves et 1 €/habitant. Soit une somme totale de 9 100 € supplémentaires.

À l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération et l'attribution de cette aide exceptionnelle. Dominique Muslewski et Sandrine Coquelorge ne participent pas au vote.

Budget participatif

Il est proposé au conseil municipal d'entériner le principe et le règlement du budget participatif, ainsi que l'inscription au budget principal des crédits qui permettront son fonctionnement.

Par 25 voix pour, 4 contre (Gérard Chauvet, Catherine Debeaulieu, Karine Fouquet, Virginie Porcher), 4 abstentions (Philippe Brianceau, Yoann Delaunay, Karine Halgand, Alain Mellerin) et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération et la validation de ce règlement.

Informations

Céline Evin informe que l'opération « Un arbre une naissance » a reçu un succès cette année encore (72 naissances et autant d'arbres distribués), l'« opération broyage » s'est bien passée – 10 passages recensés.

Jacques Malhomme nous informe que les boulangers sont touchés par la hausse des prix de l'énergie que confirme Yoann Delaunay.

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023

Prise en charge des enfants en classe ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour fixer le montant de la part communale aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement public et/ou privé sous contrat d'association en ce qui concerne les élèves calmétiens scolarisés en classes ULIS.

Le principe de cette participation est fixé pour les années suivantes, dans la limite de ce montant, sous réserve que les écoles sous contrat en fassent régulièrement la demande. Il est également précisé que la commune ne participera qu'à hauteur de la moitié de la subvention dans le cas d'enfants en garde alternée et dont un parent ne réside pas sur la commune.

Le conseil municipal décide d'approuver pour les années à venir le principe de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des élèves scolarisés en classe ULIS dans d'autres communes, dans la limite des montants fixés annuellement par la Commission départementale de l'Éducation nationale.

Gestion des espaces de pêche

Il est proposé au conseil municipal de réglementer les zones de pêche, en les déléguant aux associations concernées.

Il s'agit donc d'approuver les conventions de gestion des espaces de pêche avec une association de pêche calmétienne.

Le conseil municipal approuve le principe de délégation des espaces de pêche à l'Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique, et les conventions qui la définissent.

Places de taxi

Il existe sur Chaumes en Retz trois emplacements de Taxis (deux sur le secteur d'Arthon, un sur le secteur de Chéméré) liés aux licences accordées et exploitées. Ces emplacements doivent faire l'objet d'une délibération et être matérialisés, ce qui n'a jamais été réalisé.

Il est proposé de matérialiser ces emplacements :

– Arthon : une place sur le parking du gymnase et futur collège, une sur le parking allée du Marchas ;

– Chéméré : une place dans la rue qui mène au parking du Théâtre, après la place handicapé, rue de la Blanche.

Le conseil municipal est d'accord, un arrêté sera pris en ce sens.

Acquisition Morice

Il est demandé au conseil municipal, sur demande du notaire en charge de l'élaboration de l'acte qui s'y rapporte, de valider l'acquisition Morice selon les termes légèrement revus depuis la dernière délibération.

Pour rappel, il s'agit de la vente d'un terrain situé en zone Ua au PLU de la commune, situé route de Pornic – Arthon en Retz, cadastré section AD numéros 831 et 881, pour une contenance totale de quatorze ares et cinquante-neuf centiares. Moyennant le prix de quarante-deux mille euros (42 000 €), et avec l'obligation de la commune suivante :

– la construction des voies, des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, du réseau d'eau potable et des protections contre l'incendie, des réseaux souterrains ERDF, France Télécom, et d'une manière générale tous les travaux nécessaires à une future viabilisation des terrains ;

– l'incidence des honoraires de l'urbanisme, de l'architecte paysagiste, de l'expert géomètre, de l'ingénieur-conseil…, d'une manière générale, l'ensemble des frais techniques et généraux ;

– les taxes ou participations susceptibles d'être imposées par la commune ou autre, à l'exception de celles habituellement mises à la charge des pétitionnaires de permis de construire (TA départementale, TA communale, redevance d'archéologie préventive et participation de raccordement à l'égout…).

Cette acquisition donnera lieu à la création de deux servitudes.

Le conseil municipal valide ces dispositions, et autorise le maire à entreprendre toutes les démarches et à signer les actes respectant ces dispositions.

Informations

Le maire demande la tenue d'une minute de silence en souvenir et en hommage à Jean-Jacques Guitteny, agent décédé ce 4 février.

SÉANCE DU 28 MARS 2023

Taux d'imposition 2023 de la commune de Chaumes-en-Retz

Le maire rappelle que le taux de taxe d'habitation était resté fixé à 16,50 %.

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition 2023 à :

– foncier bâti :33,12 %

– foncier non bâti : 56,45 %

– taxe d'habitation : 16,50 %.

Convention avec le Triolet

Le montant voté, d'attribution de subvention au Triolet de Retz de 27 342,50 € (supérieur à 23 000 €) implique l'élaboration d'une convention.

Celle-ci sera cosignée avec les communes de Saint-Hilaire-de-Chaléons et Chauvé.

Le montant de la subvention est plafonné comme suit :

– 1,50 €/habitant, 250 € par élève.

Après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 16 abstentions, ce montant

et sa précision dans une convention d'objectif avec Le Triolet de Retz sont adoptés par cette délibération.

Finalisation de la procédure rue du Rocher

Par délibération n° 2022_77, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sis rue du Rocher. L'enquête publique s'est déroulée du 4 au 21 novembre 2022 inclus. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la désaffectation du chemin rural du Rocher.

Début procédure aliénation chemin rural desservant le 19 ter rue de Haute-Perche

Il s'agit d'autoriser le maire à engager une procédure spécifique d'aliénation, le chemin concerné n'étant pas cadastré et desservant une propriété privée.

Compte tenu de la désaffection du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, constate la désaffectation du chemin rural, et décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux.

Bien sans maître : propriété Dupin

Le maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que les propriétaires de l'immeuble 040 G 454 sont décédés depuis plus de 30 ans.

Il indique que ce bien fait donc partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est manifesté.

Ce bien revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'exercer les droits que lui confèrent les dispositions législatives susvisées et d'acquérir l'immeuble en question pour les raisons suivantes : zone enclavée qui doit être prise en compte dans l'aménagement d'un lotissement.

Approbation modification simplifiée n° 1 PLU de Chéméré

Vu l'arrêté municipal du 10 mars 2022 prescrivant la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune déléguée de Chéméré.

Considérant que l'ensemble des membres du conseil municipal a disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation de la séance du 28 mars 2023.

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU mis à la disposition du public a fait l'objet de modifications issues des avis des personnes publiques associées, notamment de la part de Pornic agglo Pays de Retz qui souhaite que la largeur de la chaussée à sens unique desservant les nouvelles habitations ne soit pas inférieure à 4 mètres.

La sous-préfecture a émis des remarques pour inciter la commune à la création de logements sociaux, mais sans rapport direct avec l'enquête publique. Son avis est donc considéré comme non défavorable.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les modifications apportées au projet de PLU de Chéméré, décide d'approuver la modification simplifiée du PLU telle qu'annexée à cette délibération et décide d'autoriser le maire à signer tous les actes et prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Buses pour les agriculteurs

Sur proposition de la commission Vie économique et agriculture, il est proposé, dans le cadre des aménagements destinés à faciliter les déplacements et accès des agriculteurs à leurs propriétés, d'autoriser le busage de certains fossés, selon le principe suivant : pose par la municipalité de buses, refacturées aux agriculteurs concernés au prix de 15 € le mètre linéaire de buse. Un forfait de 50 € de pose par les services techniques de la commune sera également facturé, avec un minimum de 9 mètres linéaires, et un maximum de 12 mètres linéaires par propriété.

Exemple pour 3 mètres linéaires : 3 × 15 € de buse + forfait pose 50 € = 95 €.

La validation de la pose de ces buses sera actée en commission Vie économique et agriculture qui statuera sur le bien-fondé de la demande.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Machine à pain à La Sicaudais (location machine)

Suite à la fermeture de l'épicerie de La Sicaudais début janvier, la commune a étudié toutes les possibilités pour permettre un accès au pain aux habitants du bourg.

Dans le cadre de la fourniture d'un service à la population, il est demandé au conseil municipal de confirmer l'autorisation faite à un exploitant en boulangerie à exploiter la machine à pains (distribution) automatique qui a été installée par la commune, place Sainte-Victoire à La Sicaudais, contre redevance, et d'autoriser le maire à entreprendre toutes les démarches en ce sens.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Vente maison rue du Béziau

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à mettre en vente la propriété appartenant à la commune sise 2 rue du Béziau (parcelle 040 G 2252 p), au prix d'appel de 149 000 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal décide la mise en vente de cette propriété.

Naissances

Nom	Prénom	Date	Secteur
MAISONNEUVE	Tyana	28/11/2022	C
PLANTIVE	Romy	02/12/2022	C
GRUTUS	Rowan	08/12/2022	C
VINCENT	Mady	11/12/2022	A
GUILLEMAIN	Romy	06/12/2022	A
PACAUD	Melvin	14/12/2022	A
GATARD	Ella	22/12/2022	C
LANCELOT	Alma	30/12/2022	C
DEFONTAINE	Théo	05/01/2023	A
JATTEAU	Lyana	12/01/2023	C
TANGUY	Camélia	12/01/2023	C
HUITRIC	Mia	16/01/2023	C
GUILBAUD	Tom	18/01/2023	LS
MOUSSU	Nino	28/01/2023	C
LUCAS	Ivy	03/02/2023	A
GRELET	Maya	06/02/2023	A
CORMERAIS PICHODO	Naëlle	10/02/2023	A
DAVID	Noah	11/02/2023	C
LECLERC	Côme	20/02/2023	C
RAGUIN	Noah	22/02/2023	A
LE BRAS	Liam	09/03/2023	A
PACAUD	Louna	17/03/2023	LS
KUGLER	Léo	18/03/2023	A
LIBEAU LE BRIS	Côme	21/03/2023	C
SOUCHU	Ethan	28/03/2023	LS
PINSON	Jeanne	05/04/2023	LS
BALDACCI	Valentin	14/04/2023	C
LEPECULIER	Noam	18/04/2023	A
PESSON	Ezïo	19/04/2023	LS
BOUÉ	Liam	28/04/2023	C
COLORADO	Mattéo	05/05/2023	C
BARDY	Maxime	09/05/2023	C
FEREY	Lylou	16/05/2023	A
BOUCAUD	Yvane	25/05/2023	LS
NICOLLE	Sophia	31/05/2023	C
FROGET	Adèle	05/06/2023	A

Décès

Nom et prénom	Date	Secteur	Âge
DENIS Christian	17/12/2022	A	70 ans
FERRÉ Bernard	18/01/2023	LS	69 ans
GUITTENY Jean-Jacques	04/02/2023	A	58 ans
BEAULIEU Noémie	10/02/2023	A	91 ans
HUBERT Gérard	12/02/2023	C	69 ans
LORMEAU Marie-France	22/02/2023	A	81 ans
LEBOULANGER Jacqueline	23/02/2023	A	89 ans
DOUSSET Alice (veuve CHEVALIER)	24/02/2023	C	92 ans
BRÉHU Liliane	01/03/2023	A	84 ans
OUARY Lucienne	06/03/2023	A	85 ans
MARQUETOUT Solange	12/03/2023	A	94 ans
BROSSEAU Marcel	21/03/2023	A	87 ans
AVRIL Marie (veuve LERAY)	05/04/2023	C	78 ans
RONDEAU Monique (veuve PORTIER)	10/04/2023	C	93 ans
HIOU Michel	20/04/2023	A	57 ans
LE BOURHIS Dominique (épouse COUHAULT)	19/04/2023	C	83 ans
LAMY Marie (veuve POULAIN)	09/05/2023	A	100 ans
FOURMOND Camille	10/05/2023	A	81 ans
DUPIN Annick (veuve CRESPIN)	16/05/2023	A	87 ans
TESSIER Christian	29/05/2023	A	72 ans
LOIRAT Eugène	03/06/2023	C	78 ans
LAVAL Corinne (épouse RÉMI)	10/06/2023	C	63 ans
FORCIER Yvette (épouse LAMIS)	10/06/2023	A	82 ans

Mariages

Mariés	Date	Secteur
TESSIER Émilie et VIALE Quentin	19/05/2023	A
GUILBAUD Virginie et GRUAND Cyril	27/05/2023	C
DEBEC Alexandra et BRETON Mathieu	03/06/2023	C
TRONÇON Anne-Sophie et RÉGNIER Johann	10/06/2023	C
LERAY Audrey et DUPIN Florian	17/06/2023	C
MAILHO Angélique et FRÉTÉ Thomas	17/06/2023	C

JUILLET

Jusqu'au 23 juillet
Bingo lecture dans les trois **bibliothèques**.

Dimanche 23 juillet
15 h : fête de Haute-Perche, **Comité des Fêtes de Haute-Perche**.

SEPTEMBRE

Samedi 2 septembre
– 10 h-13 h : forum des associations, **municipalité**, salle Ellipse.
– 14 h-23 h : FestiChaumes, **municipalité**, salle Ellipse.

Dimanche 3 septembre
Rando cyclo VTT, **Cyclo Arthon**, complexe des Chaumes.

Vendredi 8 septembre
19 : tournoi de pétanque de Haute-Perche semi-nocture, **Comité des Fêtes de Haute-Perche**.

Samedi 30 septembre
– Inauguration de l'espace culturel Victor Lemoine et *Dhoads du Rajahstan*, **municipalité**.
– 8 h : balade moto, **MCP Les Joe Bar**, départ Super U, 25 €.

OCTOBRE

Mercredi 4 octobre
– Concours de belote le matin, Semaine Bleue, **Salle Ellipse**.
– Après-midi festif, Semaine Bleue, **Salle Ellipse**

Vendredi 6 octobre
Thé dansant l'après-midi, Semaine Bleue, **Salle Ellipse**.

Samedi 7 octobre
Repas des aînés, Semaine Bleue, **Salle Ellipse**.

Dimanche 8 octobre
Rando des écoles privées, **Notre-Dame, Sainte-Marie, Sainte-Victoire**, complexe des Chaumes. 3 parcours : poussettes, 5 km ; marcheurs et coureurs : 10 km et 18 km.

Samedi 14 octobre
Rock En Chaumes, **Chem'Loisirs**, salle Ellipse, 12 € (gratuit – 12ans)

DON DU SANG : COLLECTES 3E TRIMESTRE 2023 SUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Lundi 10/07 : Sainte-Pazanne, salle Escale, de 16 h à 19 h 30.
Mardi 11/07 : Chauvé, complexe sportif du Pinier, de 16 h-19 h 30.
Jeudi 13/07 : Rouans, salle des loisirs, de 16 h-19 h 30.
Mardi 18/07 : Pornic, complexe sportif du Val Saint-Martin, de 9 h à 12 h 30.
Vendredi 28/07 : La Bernerie en Retz, salle des fêtes, de 9 h 30 à 13 h.
Lundi 31/07 : Les Moutiers en Retz, salle polyvalente J. Vanier, de 10 h à 13 h.
Jeudi 03/08 : Saint-Michel-Chef-Chef, complexe sportif de la Viauderie, de 9 h 30 à 13 h.
Mercredi 09/08 : Pornic, complexe sportif du Val Saint-Martin, de 9 h à 12 h 30.
Vendredi 11/08 : Préfailles, espace culturel, de 9 h 30-13 h.
Lundi 18/09 : Chaumes-en-Retz, stade des Chaumes, de 16 h à 19 h 30.
Mardi 26/09 : Chaumes-en-Retz, salle Ellipse, de 16 h à 19 h 30.
Vendredi 29/09 : Rouans, salle des loisirs, de 16 h-19 h 30.

Facilitez-vous la vie, prenez rendez-vous : https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/

EFS
ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

AUDIOPROTHÉSISTE
– RETZ'ENTENDRE – 4 rue du Cheval Blanc – 02 40 82 36 78

DENTISTES
– Cabinet LEQUY – Les Fausses Blanches – 02 40 21 26 45

INFIRMIERS
– Cabinet infirmiers libéraux AUGIERAS, AUGIERAS-GUIHOT, CARIOU, DAILLET – 20 rue des Écoliers – 02 40 21 38 79 ou 06 61 89 33 06, permanences du lundi au vendredi de 8 h 30 à 9 h, de 12 h à 12 h 30 et le soir uniquement sur RDV de 17 h 30 à 18 h 30
– Cabinet infirmiers libéraux SENARD et SAVARY (à domicile) – 8 rue de Nantes – 06 79 08 09 12
– Soins santé – 16 place Sainte-Victoire – du lundi au samedi de 9 h à 9 h 15 – 02 40 21 70 88
– SSIAD – 02 40 64 64 26

KINÉSITHÉRAPEUTES
– Cabinet LEEMANS – Les Fausses Blanches – 02 51 74 59 10
– Estelle GAIGNARD – 20 rue des Écoliers – 06 74 56 53 66
– Cabinet FEVRE, FOURNIER, HUCHET – 2E rue du Pré Pichaud – 07 52 07 59 20 ou 02 44 06 20 05

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES
– Laboratoire BMPR – ZA Chemin Saulnier, 2 rue Léonard de Vinci – 02 85 93 50 10 ou 02 51 74 04 22

MÉDECINS
– Drs EUMONT – Les Fausses Blanches – 02 40 21 30 55
– Dr FÉLICITÉ – 21 rue de Nantes – 02 51 74 41 46
– Dr GARDELLE – 15 rue des Moutiers – 02 40 21 30 92
– Dr GROLLEAU – 20 rue des Écoliers – 02 40 82 69 86

ORTHOPHONISTES
– Cabinet Olivia MAZZOBEL – 20 rue du Cheval Blanc – 02 40 21 35 50

PÉDICURE-PODOLOGUE
– Ronan POEDRAS – 20 rue des Écoliers – 02 40 64 21 89

PHARMACIES
– Pharmacie BRASSART – 16 rue de Nantes – 02 40 21 23 80
– Pharmacie LEMEILLET-BARBIN – Super U, ZA du Butai – 02 40 21 30 08

SAGE-FEMME
– Aline LAMBERT – 19 rue de l'Église – 02 51 18 69 07 ou 06 70 56 28 00

TAXI ET TRANSPORT MÉDICAL
– Entreprise ALAIN – 06 31 46 08 14

Samu	15
Pompiers	18
Gendarmerie	17
Police municipale	02 72 45 01 25
Urgence	112
Centre antipoison	02 41 48 21 21
Allô enfance en danger	119

CORRESPONDANTES DE PRESSE
– Marjorie CIRY (OF) – 07 68 36 67 33
– Marine PANNIER (CPR) - 06 89 55 37 66

DIÉTÉTICIENNE
– Axelle PENGAM – 20 rue des Écoliers – 06 72 17 59 91

ÉTIOPATHE
– Fabien ECHARDOUR – 1 place de l'Aqueduc – 06 51 73 00 97

HYPNOSE
– Stéphanie CLAVIER – bâtiment Arche Santé – clavier.steph@gmail.com – 06 32 21 14 50
– Cabinet CANTAT - Hypnothérapie - 11 r. du Brandais - 02 40 21 19 08
– Karine GUILLET – 21 rue du Pré Pichaud – 07 81 01 41 86 –(*access bars et massages bien-être*)

OSTÉOPATHES
– Frédéric PENGAM – 20 rue des Écoliers – 09 81 11 30 08 ou 06 69 26 01 37
– Nawal HAMZA – 8 rue de Nantes – 07 86 94 84 37
– Stanislas JALLAIS – rue de Saint-Cyr – 06 46 78 97 25

POMPES FUNÈBRES
– Pompes funèbres Allain – 18 rue du Cheval Blanc – 02 51 74 57 94

PSYCHOLOGUES
– Laetitia MOUNOUSSAMY – 10 bis avenue Arthus-Princé – 06 51 65 59 96
– Justine BONAMY – 1 place de l'Aqueduc – 06 64 90 59 40
– Gabrielle RUSÉ – 10 bis, rue Arthus-Princé – 06 59 99 66 79

THÉRAPIE MANUELLE
– Cabinet CANTAT SIONNEAU – 11 rue du Brandais – 02 40 21 19 08

VÉTÉRINAIRES
– Dr GRESANLEUX – ZA du Butai – 02 40 21 37 86
– GWERNVET – 31 rue du Cheval Blanc – 02 51 74 18 17

La liste des tous les professionnels de la commune est consultable sur le site Internet de Chaumes et sur IntraMuros.

HORAIRES D'OUVERTURE DES MAIRIES

Mairie de CHAUMES-EN-RETZ
1 rue de Pornic, Arthon en Retz, 44320 Chaumes-en-Retz.
02 40 21 30 11 – mairie@chaumesenretz.fr
– Matin : du lundi au vendredi, 9 h-12 h ; samedi : 9 h-11 h 30.
– Après-midi : lundi, mercredi, jeudi, vendredi, 13 h 30-17 h.
Fermée le mardi après-midi.

Mairie annexe de CHÉMÉRÉ
6 rue de Nantes, Chéméré, 44680 Chaumes-en-Retz.
02 40 21 30 22
– Matin : du lundi au vendredi : 9 h-12 h.
Agence postale communale : du lundi au samedi, 9 h-12 h.

Mairie annexe de LA SICAUDAIS
2 place Sainte-Victoire, Arthon en Retz, La Sicaudais, 44320 Chaumes-en-Retz.
02 40 21 15 15
– Matin : du lundi au vendredi : 8 h 45-11 h 45.